Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_6-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 7 avril à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 1er avril 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (23) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Hubert d'ABOVILLE, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Alain SANTERRE, Laurent LE BAGOUSSE, Magali LANGLAIS-ARS, Marianne LE BARON, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Anaïs HENRIO, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN Agnès DUPERRIN

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 23	Votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-3-6 Débat d'orientation budgétaire pour 2026
Rapporteur Ronan LE DÉLÉZIR

ANNEXE : Rapport d'orientations budgétaires 2026

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal (DOB), dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (art. L 2312-1, al. 2 du CGCT).

Le DOB est un véritable outil de communication politique et financière.
Il permet :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_6-DE

- De discuter et de déterminer les grandes orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- De définir la stratégie financière de la commune

Le DOB ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. Il n'a aucun caractère décisionnel.

Le rapport d'orientations budgétaires, ci-annexé est présenté par Monsieur Jean-Michel SCHMITT de JMS Consultants.

Monsieur le Maire a ensuite présenté les perspectives et orientations de la politique communale 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
- PREND acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2026.

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Ronan LE DÉLÉZIR

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE